



Résolution 17 (1950)¹

Organisation d'une Conférence Européenne de la Jeunesse

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

convaincue que la formation d'une Europe vraiment unie ne pourra se faire sans l'appui et l'élan de la jeunesse démocratique de tous les pays européens,

exprime son désir de voir se réunir à Strasbourg à une prochaine session, une grande Conférence de la Jeunesse Européenne, à laquelle participeraient des représentants de tous les mouvements de jeunesse démocratique des pays européens,

manifeste son désir de voir le Conseil de l'Europe contribuer aux frais de cette conférence et espère que d'autres institutions ou organismes contribueront également à sa réalisation.

1. Adoptée le 28 août 1950, en conclusion du débat sur le 2e rapport de la Commission des Affaires Générales (voir doc. AS (2) 107 et séance du 28 août 1950).

